REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION DE LA LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

Le règlement des études comprend deux parties. La partie 1 est commune à toutes les mentions de licence que l'établissement est accrédité à délivrer. La partie 2 est spécifique à chaque mention. Elle comprend 1) le tableau de structuration de la mention, 2) les tableaux d'enseignement des parcours, 3) le tableau des stages.

Partie 1 : REGLEMENT DES ETUDES COMMUN LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;
Vu le règlement général du diplôme national de licence adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

I. GENERALITES

1. La licence est constituée de 6 semestres d'enseignement. Chaque semestre comporte des unités d'enseignement, pour un total de 180 crédits ECTS. Pour l'établissement, la durée de référence de la licence est de 3 ans.

Le nombre de crédits affectés à un semestre est de 30 pour l'ensemble des U.E. de ce semestre. Chaque matière et unité d'enseignement est affecté d'un coefficient. Les unités d'enseignement permettent de valider des blocs de compétences. Les échelles des coefficients et des crédits sont cohérentes. Le rapport entre les coefficients des unités d'enseignement ne peut excéder la proportion de 1 à 5. Pour chaque unité d'enseignement, il existe une session principale et une session dite de « seconde chance » (qui correspond à un rattrapage). Hors parcours réalisé à distance, l'enseignement et l'encadrement pédagogique effectués en présentiel constituent la référence.

7. Le présent règlement de contrôle des connaissances s'applique à la licence, à la licence parcours intensif et aux double-licences de l'UFR 03.

IV. EXAMENS

4) Les dates des examens sont affichées sur l'ENT de chaque étudiant ; elles sont envoyées aux adresses courriel prénom.nom@etu.univ-paris1.fr des étudiants ; elles sont affichées dans les secrétariats 15 jours avant les épreuves et sont consultables sur le site internet de l'UFR : https://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/ufr03/

Partie 2 : REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MENTION LICENCE

- Tableau de structuration de la mention ;
- Tableau des stages ;
- Tableaux d'enseignement des parcours et des niveaux ;

Mention : Histoire de l'art et archéologie

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionalisation	Condition d'accès au parcours	Intitulé(s) parcours amont(s) ou pré-requis(s)
Histoire de l'art & archéologie (HAA)	L2C101	L1								Parcoursup	
Préservation des biens culturels	L2C204	L2	x							Reinscription/ Candidature/ convention	
Histoire de l'art & archéologie	L2C201	L2	x							Reinscription/ Candidature/ convention	
HAA/Laurea "Operatore dei Beni culturali" _UniBas_étud UB	L3C307	L3	x				x	UniBas		Reinscription/ Candidature/ convention	
HAA/Laurea "Operatore dei Beni culturali"_UniBas_étud P1	L3C306	L3	x	x			x	UniBas		Reinscription/ Candidature/ convention	
Préservation des biens culturels	L3C304	L3	x							Reinscription/ Candidature/ convention	
Archéologie	L3C301	L3	x							Reinscription/ Candidature/ convention	
Histoire de l'art	L3C302	L3	x							Reinscription/ Candidature/ convention	
Histoire du cinéma	L3C303	L3	x							Reinscription/ Candidature/ convention	
Histoire de l'art et archéologie parcours intensif	L3C305	L3	x							Reinscription/ Candidature/ convention	
Double Licence Histoire de l'art & archéo-Droit	D2C1W1	L1								Parcoursup	

Double Licence Histoire de l'art & archéo-Droit	D2C2W1	L2	x							Réinscription/ Candidature/ convention	
Double Licence Histoire de l'art et archéo-Droit	D3C3J1	L3	x							Réinscription/ Candidature/ convention	
Double Licence Histoire de l'art et archéo-Histoire	D2C1J1	L1								Parcoursup	
Double Licence Histoire de l'art et archéo-Histoire	D2C2J1	L2	x							Réinscription/ Candidature/ convention	
Double Licence Histoire de l'art et archéo-Histoire	D3C3J1	L3	x							Réinscription/ Candidature/ convention	

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES LICENCE

Tableau stages de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Modalités Stage	Durée minimale du stage
Licence 1ère année Histoire de l'art & archéologie	L2C101	L1	Pas de stage	
Licence 2è année HAA parc. Préservation des biens culturels	L2C204	L2	Obligatoire	120 heures
Licence 2ème année Histoire de l'art & archéologie	L2C201	L2	stage obligatoire en archéologie uniquement	80 heures
L3 HAA/Laurea "Operatore dei Beni culturali" _UniBas_étud UB	L3C307	L3	Pas de stage	
L3 HAA/Laurea "Operatore dei Beni culturali"_UniBas_étud P1	L3C306	L3	Obligatoire	150 heures
Licence 3è année HAA parc. Préservation des biens culturels	L3C304	L3	Obligatoire	120 heures
Licence 3ème année HAA parcours Archéologie	L3C301	L3	Obligatoire	120 heures
Licence 3ème année HAA parcours Histoire de l'art	L3C302	L3	Obligatoire	120 heures
Licence 3ème année HAA parcours Histoire du cinéma	L3C303	L3	Obligatoire	120 heures
Licence 3ème année Histoire de l'art et archéo parc intensif	L3C305	L3	Obligatoire	60 heures
Double Licence 1ère année Histoire de l'art & archéo-Droit	D2C1W1	L1	Pas de stage	

Double Licence 2e année Histoire de l'art & archéo-Droit	D2C2W1	L2	Pas de stage	
Double Licence 3è année Histoire de l'art et archéolog-Droit	D3C3W1	L3	Obligatoire	60 Heures
Double Licence 1ere année Histoire de l'art et archéo-Histoire	D2C1J1	L1	Pas de stage	
Double Licence 2e année Histoire de l'art et archéo-Histoire	D2C2J1	L2	Pas de stage	
Double Licence 3ème année Histoire de l'art et archéo-Histoire	D3C3J1	L3	Obligatoire	60 Heures